

*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

*DSDEN : CAHORS*

Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

**ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT**

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les 48 professeurs des écoles de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe des professeurs des écoles au titre de l'année 2024. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

<b>NOM DE FAMILLE</b>	<b>USUEL</b>	<b>PRENOM</b>	<b>AFFECTATION</b>
MM POMMIER		VIRGINIE	E.M.PU JEAN MOULIN PLACE VIVAL 46100 FIGEAC
MM RAMES GIBEL		VALERIE	E.P.PU 46090 ARCAMBAL
MM ROBIN DARO		PATRICIA	CNED CTRE TOULOUSE 3 ALLEES ANTONIO MACHADO 31051 TOULOUSE CEDEX
MM POINOT-GRUCHOWIAK POINOT		EMILIE	E.P.PU 46300 LE VIGAN
MM DOURNES		CELINE	E.M.PU 19 BIS RUE DE LA PARRINE BASSE 46100 FIGEAC
MM ROUX		SANDRA	E.M.PU 46110 CARENNAC
M. CANDIE		GUILHEM	E.E.PU PLACE DE LA MAIRIE 46500 LAVERGNE

*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

DSDEN : CAHORS

NOM DE FAMILLE	USUEL	PRENOM	AFFECTATION
MM BOUISSOU	INGRID	E.E.PU JEAN CALVET	PLACE GENERAL DE GAULLE 46000 CAHORS
MM PUECH	LYDIE	SEGPA CLG MARCEL MASBOU	1 AVENUE FLANDRES DUNKERQUE 46106 FIGEAC CEDEX
M. DEPETRIS	LAURENT	E.P.PU	46090 TRESPoux RASSIELS
MM KABOUS	SYLVIE	E.P.PU MAURICE FAURE	BEGOUX 46000 CAHORS
M. BLANC	FRANCOIS	E.P.PU	2 GRAND RUE 46700 PUY L EVEQUE
MM MOMPART	CHRISTINE	E.M.PU G.S. ZACHARIE LAFAGE	RUE VICTOR HUGO 46000 CAHORS
MM ROY	JULIETTE	E.E.PU	120 RUE DU MARCHÉ AUX TRUFFES 46230 LALBENQUE
MM BIROU	SANDRINE	E.M.PU GASTON MONNERVILLE	AVENUE GASTON MONNERVILLE 46400 ST CERÉ
MM MAURY	MYLENE	E.P.PU	RUE PECH BARIAT 46260 LIMOGNE EN QUERCY
MM LUCAS	CHRISTINE	E.M.PU CL BROUQUI	AVENUE FRANCOIS SOULADE 46500 GRAMAT
MM BOUYSSOU	ANNA MARIE	E.P.PU P.SEGALA BELLEVUE	RUE LOUIS MALIQUE 46000 CAHORS
MM CHALVIGNAC	LAURE	E.E.PU	46130 ST MICHEL LOUBEJOU

*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

DSDEN : CAHORS

NOM DE FAMILLE	USUEL	PRENOM	AFFECTATION
M. TROMAS		STEPHANE	E.E.PU 46150 CRAVSSAC
MM JANOT CALMETTES		FABIENNE	E.E.PU R PAUL BERT RUE PAUL BERT 46100 FIGEAC
MM DABERTRAND		JOELLE	E.P.PU LES ALISIERS 46090 LABASTIDE MARNHAC
MM REY		MARJOLAINE	E.E.PU LUCIEN BENAC RUE CAMILLE DESMOULINS 46000 CAHORS
MM GIBRAT ROUQUETTE		NADINE	E.E.PU L BARRIE 9 CHEMIN DES MIATTES 46100 FIGEAC
MM TERRIBLE		VERONIQUE	E.P.PU P.SEGALA BELLEVUE RUE LOUIS MAIQUÉ 46000 CAHORS
M. NICOLIER		ETIENNE	E.P.PU 66 ALLEE DU 19 MARS 1962 46150 CATUS
MM TRUQUET BARRAU		CHRISTELLE	E.E.PU LUCIEN BENAC RUE CAMILLE DESMOULINS 46000 CAHORS
MM COSMO		EMELINE	E.E.PU LUCIEN BENAC RUE CAMILLE DESMOULINS 46000 CAHORS
MM BLANC		SANDRA	E.P.PU MARTHE DURAND 55 RUE MARECHAL JUIN 46000 CAHORS
MM LACOUTURE		JOELLE	E.M.PU AVENUE DE SOUILLAC 46600 MARTEL
MM SANSAC MORA		ELISABETH	E.P.PU VERS 46090 SAINT-GERY - VERS

*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*  
**DSDEN : CAHORS**

NOM DE FAMILLE	USUEL	PRENOM	AFFECTATION
MM LAUTIER	KARINE	E.P.PU P.SEGALA BELLEVUE RUE LOUIS MAUQUE 46000 CAHORS	
MM NADALIN	CECILE	E.M.PU 15 BOULEVARD DU TOUR DE VILLE 46160 CAJARC	
MM VINEL	NATHALIE	E.P.PU CHEMIN DE PECH DELMAS 46140 LUZECH	
MM LASSERRE	CHRISTELLE	E.E.PU DANIEL ROQUES 11 RUE GUSTAVE LARROUMET 46300 GOURDON	
M. ANDRY	THIERRY JEAN	E.E.PU LUCIEN BENAC RUE CAMILLE DESMOULINS 46000 CAHORS	
MM FREGEAT BEZIAT	AMANDINE	E.P.PU JEAN LURCAT 145 RUE DES ECOILIERS 46400 ST LAURENT LES TOURS	
MM MILLAC	ISABELLE	I.A. DSDEN DU LOT 1 PLACE JEAN-JACQUES CHAPOU 46000 CAHORS	
MM DAURIAC PUGET	NATHALIE	E.P.PU GEORGES COULONGES 589 RTE DE TRESPoux 46000 CAHORS	
MM BOURBIGOT SALES	NATHALIE	E.P.PU LES ALISIERS 46090 LABASTIDE MARNHAC	
MM HATTER BOUBY	SOPHIE	E.P.PU 46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY	
MM FRAUZIOL	DELPHINE	E.E.PU E. CHAZOULE 43 RUE DES ECOLES 46130 BIARS SUR CERE	
MM BLANC	MARIKA	E.E.PU E.E.PU JOSEPH TEYSSEYRE AVENUE HENRI MARTIN 46000 CAHORS	

*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

DSDEN : CAHORS

NOM DE FAMILLE	USUEL	PRENOM	AFFECTATION
MM CASTAGNIE		FLORENCE	E.E.PU 46100 LUNAN
MM FREZZA		FRANCA	E.P.PU LAMOTHE TIMBERGUES LAMOTHE TIMBERGUE 46200 LACHAPELLE AUZAC
MM BENAROYA		AUDE	E.P.PU GEORGES COULONGES 589 RTE DE TRESPoux 46000 CAHORS
M. DAIGUEMORTE		FABIEN	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM LIPA		SANDRA	E.E.PU 30 RUE MAZALIE 46170 CASTELNAU MONTRATIER STE A

*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

**DSDEN : CAHORS**

**Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.**

Fait le 05/07/2024

Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'Education Nationale du Lot

Xavier PAPILLON

**VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
  - soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.
- Si vous avez exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* :
- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
  - ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.
- Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- la part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs des écoles est de 86.45 %, la part des hommes est de 13.55 %.
- la part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles est de 85.42 %, la part des hommes est de 14.58 %.